

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
-----★-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2001-384 DU 31 Juillet 2001
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 92-181 du 16 mai 1992 portant statut particulier du cadre des agents des services diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n° 94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunération applicable aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n° 98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 99-268 du 31 décembre 1999 fixant les effectifs du personnel diplomatique et consulaire des ambassades, des missions permanentes et des consulats ;

Vu l'arrêté n° 1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

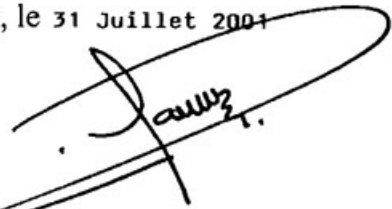
En Conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier : M. ~~(Pierre)~~ **NGUIA** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République Fédérale et Démocratique d’Ethiopie, représentant permanent auprès de l’Organisation de l’Unité Africaine et de la Commission Economique pour l’Afrique.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 31 Juillet 2001



Denis SASSOU-NGUESSO

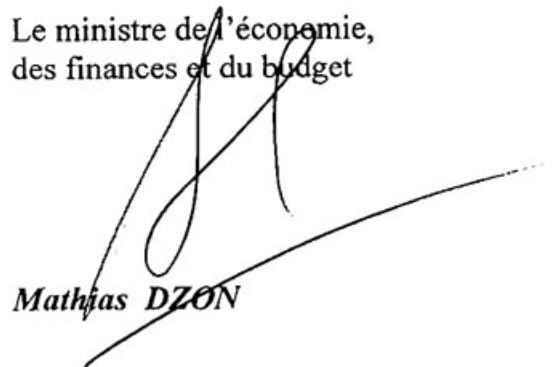
Par le Président de la République

Le ministre des affaires étrangères, de
la coopération et de la francophonie



Rodolphe ADADA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget



Mathias DZON